

CAHIER D'ACTEUR

DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES



CHAMBRE RÉGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HAUTE- NORMANDIE

La Chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI) de Haute-Normandie est un établissement public administratif de l'État. Elle regroupe les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) de l'Eure, Dieppe, Littoral Normand Picard, Elbeuf, Rouen, Fécamp-Bolbec et Le Havre. Son champ d'actions et de compétences couvre les départements de Seine-Maritime et de l'Eure. Elle contribue au développement des entreprises et des territoires de la Haute-Normandie par des actions et services offerts aux CCI et aux entreprises de la région.

COORDONNÉES

Chambre Régionale de Commerce et
d'Industrie de Haute-Normandie
(CRCI HN)
Monsieur Christian HERAIL - Président

9 rue Robert Schuman
76042 Rouen Cedex 1
Tél. : 02 35 88 44 42
Fax : 02 35 88 06 52
president@haute-normandie.cci.fr

cndp
Commission particulière
du débat public
Projet de parc éolien
en mer des Deux Côtes

Faire de la Haute-Normandie un pôle d'excellence énergétique : une opportunité économique à saisir !

La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) de Haute-Normandie, au titre de sa mission de promotion des intérêts généraux de l'économie et de représentation de ses 48 000 entreprises ressortissantes, souhaite la réalisation du projet de Parc Éolien en mer des Deux Côtes, équipement dont les retombées économiques et sociales permettraient de dynamiser l'économie du nord de la Seine-Maritime et, d'une manière générale, de l'ensemble de la région Haute-Normandie.

Un contexte favorable au développement de l'éolien

L'objectif du Grenelle de l'Environnement

Pour porter à 23 % la part d'énergies renouvelables dans la consommation globale d'énergie française d'ici à 2020, conformément au Grenelle de l'Environnement, le Gouvernement prévoit à cette date une capacité de production d'énergie éolienne marine de 6 000 MW au large des côtes françaises (contre 0 aujourd'hui). Cet objectif a été confirmé lors du Grenelle de la Mer et lors de l'adoption de la nouvelle « feuille de route énergétique de la France ». Ce programme illustre ainsi la « croissance verte » dans laquelle notre pays s'est engagé. A titre de comparaison, il est intéressant de constater que le Royaume-Uni prévoit une production d'énergie éolienne marine de 25 000 MW en 2020 et l'Allemagne 25 000 MW en 2030 !

Par ailleurs, une récente étude du cabinet Syndex estime que l'éolien marin permettrait de créer, en France, 27 000 emplois, dont 6 000 emplois directs, à l'horizon 2020.

L'éolien en mer : la situation en Europe

Une trentaine de parcs éoliens marins existent déjà en Europe, surtout au large du Royaume-Uni, du Danemark ou encore de la Suède (**tableau 1**). L'Europe est l'une des zones au monde les plus adaptées au développement de l'éolien en mer car elle dispose d'un espace maritime peu profond. Ces zones bénéficient par ailleurs d'un fort potentiel de vent. L'Europe est ainsi le premier producteur mondial d'électricité produite par l'éolien en mer (source : European Wind Energy Association).

Tableau 1 – Principaux parcs éoliens marins en Europe

	Nombre de parcs	Puissance installée (MW)
Royaume-Uni	12	880
Danemark	9	640
Suède	5	165
Pays-Bas	4	245
Allemagne	4	40
France	0	0

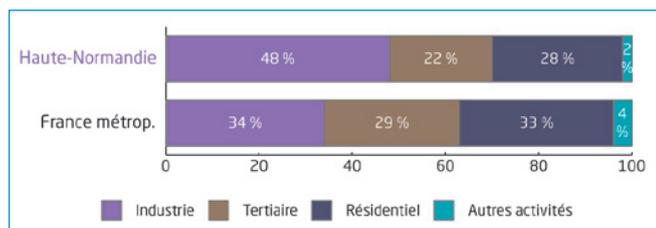
Source : MEEDEM – mai 2010

L'entreprise, 1^{er} consommateur d'électricité

La Haute-Normandie est la deuxième région la plus consommatrice d'électricité en moyenne par habitant. Ceci résulte d'une consommation plus importante des entreprises qu'au niveau national (72 % contre 67 %) mais surtout de la forte présence industrielle. En région, la consommation de l'industrie pèse en effet pour près de 50 % du total, alors que la moyenne des régions françaises se situe à 34 %. La consommation résidentielle d'électricité représente les 28 % restants (**graphique 1**).

(source ORECO : mai 2010)

Graphique 1 – Consommation finale d'électricité par secteurs en 2007



Les énergies apparaissent donc aujourd'hui au cœur du devenir de la région dans le maintien du tissu industriel existant.

L'énergie : une filière d'avenir pour notre région

Une nécessaire diversification du « bouquet énergétique »

Forte de près de 20 000 emplois salariés et de 800 établissements (source : INSEE), la filière haut-normande de l'Énergie est une spécificité marquée de l'économie régionale. La Haute-Normandie est en effet la première région énergétique française sur de nombreux points : emplois, création de richesse, exportations, raffinage de pétrole, production d'électricité...

L'Énergie est donc un secteur dynamique et de poids. La production énergétique est cependant encore un secteur trop peu diversifié malgré l'émergence de nouvelles activités, notamment l'éolien. En 2007, la production d'origine éolienne était de 4 038 GWh en France métropolitaine et de 62 GWh en Haute-Normandie (1,5 % de la production nationale).

Notre région accueille près de 60 éoliennes terrestres concentrées dans 11 parcs en activité, tous localisés en Seine-Maritime, mais aucune éolienne en mer. Toutefois, de nombreux projets sont en cours avec 17 parcs autorisés à la construction et une centaine de projets en cours d'instruction ou à l'étude. (source : DREAL HN).

La Haute-Normandie doit ainsi continuer à jouer ce rôle majeur dans la production d'énergies mais aussi dans la participation à la diversification du bouquet énergétique (« mix énergétique »).

La place de l'éolien au sein de la Filière Énergie

L'éolien en mer ou l'émergence d'une filière industrielle

Pour tirer profit des différents chantiers projetés (EPR Penly III, Parc Éolien des Deux Côtes...), les entreprises s'organisent notamment avec la création de l'association Énergies Haute-Normandie en septembre 2009. La finalité est de positionner le territoire régional comme un pôle d'excellence reconnu nationalement : un défi crucial pour l'emploi industriel régional.

Les constructeurs développent leurs marchés sur de nouveaux territoires et doivent par conséquent faire appel aux savoir-faire locaux. Ils doivent également diversifier leurs sources d'approvisionnement pour diminuer leur coût. C'est pourquoi ils entrent dans une stratégie de diversification de leur portefeuille de fournisseur de composants industriels. La France est la deuxième industrie d'Europe. Ce qui explique que les constructeurs se tournent naturellement vers nos industriels.

Les avantages de l'éolien

- L'éolien est une énergie propre
- L'éolien est une technologie mature
- Les parcs éoliens en mer ont l'avantage, contrairement aux éoliennes terrestres, d'être peu visibles

Les atouts du territoire haut-normand

- La faible profondeur des fonds marins
- La proximité d'un excellent réseau de transport d'électricité
- La qualité des infrastructures portuaires
- La présence de vents marins puissants et réguliers au large des côtes



De nouvelles activités...

... pour les ports

Pour se développer, les parcs éoliens en mer ont besoin des ports proches de leur implantation, ce qui pourrait y apporter de nouvelles activités industrielles et économiques : logistique de déchargement, d'entreposage, de montage et de rechargement sur les navires qui effectueront la pose des éoliennes en mer.

Dans ces conditions, les ports de la côte d'Albâtre doivent s'affirmer et s'organiser comme base arrière des chantiers marins.

... pour les entreprises sous-traitantes

Le territoire dispose de savoir-faire légitimant une prise de position forte grâce à une longue histoire de la mécanique et de la métallurgie. Dans l'éolien marin, la nacelle et le mât ne pèsent plus que pour 50 % des coûts.

Tout le reste est lié aux fondations, à l'installation, à la pose de câblage, à la maintenance : sur tous ces métiers, les entreprises doivent se positionner. A terme, l'enjeu n'est plus seulement dans l'assemblage mais dans la fabrication. La structuration est nécessaire.

... pour le tourisme

La baie de Somme et les environs attirent 10 millions de visiteurs par an. L'intérêt croissant de la population pour les énergies renouvelables rend envisageable le développement des visites de parcs éoliens en mer. Leur découverte pourrait ainsi faire l'objet d'une valorisation d'ordre touristique.



© yobidaba - Fotolia.com

Les enjeux de l'éolien en terme d'emploi et de fiscalité

Pour l'éolien terrestre, 1 MW fabriqué et installé par an crée plus de 15 emplois directs et indirects (fabrication, installation, études, raccordement, exploitation, maintenance) – Source MEEDEM.

Pour l'éolien en mer, il faut ajouter les emplois liés au pré-assemblage, à la pré-fabrication et au stockage des fondations, à l'acheminement local sur le lieu d'implantation, à l'installation en mer, au raccordement électrique en mer, à la fabrication de navires spécifiques.

Selon La Compagnie du Vent, le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes permettrait la création de 650 à 900 emplois en hypothèse basse, répartis sur les 4 phases : études, construction et transport au Havre et à Dieppe, implantation (les fondations représentent 40 % de l'investissement et de l'emploi) et maintenance (Dieppe, Le Tréport). A cela, il faut ajouter plusieurs centaines d'emplois induits (restauration, hébergement...) soit au total, **1 600 à 1 900 emplois pour la construction sur 3 ans, puis 150 emplois pour la maintenance sur 30 ans.**

Les retombées fiscales pour les territoires locaux et les activités maritimes de pêche et de plaisance seront très importantes. Les installations éoliennes situées sur la mer territoriale sont soumises à une taxe annuelle (code des impôts, Art 1519C). **Pour le projet « Large » et ses 140 éoliennes de 5 MW, cela équivaut à 8,4 M€/an.**



Les conditions de succès

Compte-tenu des enjeux majeurs pour le développement économique régional, la CRCI de Haute-Normandie émet un avis favorable au projet à condition que certaines garanties soient assurées :

- Il est fondamental de ne pas reproduire les erreurs de l'éolien terrestre, qui a manqué de planification. En effet, la mise en place d'un schéma de planification et d'une réglementation propre pourrait favoriser l'acceptabilité des projets par les populations riveraines. La récente annonce du gouvernement de lancer, à partir d'octobre, une première série d'appels d'offres visant l'implantation de 6 000 MW dans les zones identifiées comme propices est encourageante.
- L'éolien en mer, nouvelle activité pour notre région, suscite des craintes à de nombreux pêcheurs qui redoutent notamment les conséquences d'une limitation de leurs zones de pêche. La pêche est une activité essentielle pour ce territoire et doit le rester. Il est donc impératif de prendre en compte les besoins des pêcheurs afin de trouver, avec eux, les solutions aux problèmes qu'ils pourraient rencontrer dans l'exercice de leur activité professionnelle. Des mesures d'accompagnement doivent être envisagées, l'une d'elles étant l'installation de récifs artificiels autour des éoliennes pour favoriser le renouvellement des populations de poisson.
- Il est très important d'anticiper au plus tôt les besoins en formation. L'outil de formation existe déjà en partie sur ce thème le long du littoral haut-normand. Il faut le valoriser et le renforcer. Par exemple, à Fécamp, un équipement regroupe l'Université du Havre, le lycée de Fécamp, une plate forme technologique et un laboratoire de recherche pour former 24 étudiants par an de niveau bac+3 en partenariat avec des industriels. A Dieppe, l'Institut Consulaire de Formation a adapté plusieurs formations aux métiers de l'éolien (CAP énergétique, bacs professionnels sur le froid et la maintenance énergétique...).

- Le respect des règles de sécurité maritime, sur une des mers les plus fréquentées au monde (600 navires sur le rail, 130 traversées par jour, 2 500 bateaux de plaisance en moyenne/jour), est un préalable indiscutable.



© Frédéric Prochasson - Fotolia.com